

Étape 5 : démarrer le processus de rédaction

Dès que le déclencheur et les actions précoces (les éléments clés du PAP) sont définis, vous pouvez commencer à rédiger votre PAP.

Celui-ci constitue un plan d'action général pour l'activation. Les éléments ci-dessous garantissent la bonne préparation de votre SN lorsqu'il faudra activer les actions précoces à l'atteinte du déclencheur et en assurer le suivi. Il doit comporter, outre une analyse des risques, un inventaire des prévisions, un modèle de déclenchement et des actions précoces, les éléments cités ci-après afin que chaque personne concernée sache ce qu'elle et les autres doivent faire, à quel moment et à quel endroit.

Plan S&E

Rassembler des éléments probants sur l'impact des systèmes de FBP est une priorité. Le PAP doit donc prévoir un plan S&E destiné à 1) évaluer l'impact des actions précoces et de l'événement extrême après chaque activation, 2) vérifier si toutes les activités ont été réalisées comme prévu et documenter leur mise en œuvre, 3) tirer des enseignements du processus afin d'améliorer le système dans le futur.

Le [Chapitre 4.3. Concevoir un plan S&E](#) propose quelques conseils sur le développement de ce type de plans et les outils disponibles.

Plan d'activation ou diagramme du processus d'implémentation

L'un des principaux objectifs du PAP est de parvenir à une définition claire des étapes, rôles et responsabilités pour son activation. À cet effet, un diagramme du processus d'implémentation ou plan d'activation doit donc être rédigé et détailler toutes les activités depuis l'instant où le déclencheur est atteint (jour 1) jusqu'à l'achèvement des enquêtes après impact (jour X) en spécifiant des lignes du temps et les responsabilités. Il doit aborder chaque étape de l'activation, du déploiement du personnel/des volontaires aux enquêtes après impact en passant par le transport et la distribution. Dans l'idéal, il faudrait disposer d'un plan A pour chaque étape et activité, mais aussi d'un plan B et même C qui tiennent compte de divers scénarios, notamment une détérioration rapide des conditions météorologiques et des difficultés d'accès.

Chaque personne concernée doit connaître les tâches qu'elle doit accomplir, il peut donc être judicieux de distribuer le plan ou le diagramme du processus, ou encore de préparer du matériel de formation pour le personnel et les volontaires, par exemple un « PAP de poche ». Exemple du PAP de poche « PAT de bolsillo » d'un projet de FBP en Amérique latine [ici](#).

Voir aussi [chapitre 3. Préparer votre Société nationale au FBP](#).

Mécanisme d'arrêt

Le PAP doit décrire un mécanisme d'arrêt pour les prévisions déclenchantes à une échéance de plus de trois jours. Si une prévision publiée après la première prévision mais avant le début des activités pour l'implémentation de l'action précoce indique que l'événement ne se produira probablement pas, frappera avec moins de force que prévu ou dans un autre endroit, l'activation du PAP doit être arrêtée afin d'éviter de consommer d'autres ressources, mais aussi de réduire le risque de nuire à la réputation de la SN au cas où une assistance serait distribuée dans un endroit où elle serait devenue inutile.

Si par exemple la prévision à 6 jours publiée le jour 1 de l'activation annonce un risque élevé de fortes précipitations et déclenche l'activation du PAP mais qu'une prévision à 6 jours actualisée le jour 3 indique que le risque a significativement baissé, nous repassons sous le niveau de déclenchement. Si le début de la distribution avait été programmé pour le jour 4, l'activation doit être arrêtée. La distribution des fournitures achetées après que le déclencheur a été atteint est interrompue par le mécanisme d'arrêt, elles sont alors stockées au dépôt en prévision d'une activation future.

En ce qui concerne les déclencheurs prévisionnels à une échéance de moins de 3 jours, le PAP doit tenir compte des actions que la Société nationale entreprendrait en cas de changement dans la puissance ou la localisation de l'événement au cours des 3 jours qui le précèdent. Ce mécanisme d'arrêt doit figurer dans le plan d'activation/diagramme du processus d'implémentation.

Liste des contacts/protocole de communication

Compte tenu du court délai disponible pour l'implémentation des actions précoces, une communication efficace et rapide s'impose. Le plan ou protocole de communication précise les personnes qui doivent prendre l'initiative de la communication, les personnes qu'elles doivent contacter, le message qu'elles doivent faire passer et le moment où elles doivent le faire (suivi de la prévision, activation du déclencheur, libération des fonds, messages d'alerte, implémentation d'une ou de plusieurs actions précoces, suivi par le biais de l'évaluation et analyse des enseignements tirés de l'intervention). Cet élément peut aussi faire partie du plan d'activation.

Plan de distribution (ciblage et sélection des bénéficiaires)

La distribution de matériel d'urgence ou d'une AEC aux familles à risque constitue souvent l'élément clé des actions précoces. Cependant, compte tenu du court délai fourni par de nombreux aléas, les activités de distribution doivent être soigneusement planifiées à l'avance.

Le plan de distribution doit offrir des réponses claires à une série de questions :

- Quels critères seront appliqués pour identifier les ménages cibles ?
- Combien de membres du personnel et de volontaires seront nécessaires ?
- Comment les autorités locales et les groupes d'une communauté seront-ils-elles inclus-e-s dans la sélection des ménages et la distribution ?
- Qui enregistrera les familles bénéficiaires ? Avec quels outils (formulaires papier ou systèmes numériques) ?
- Quelles informations les bénéficiaires devront-ils-elles fournir (signature, nom, âge, etc.) ?

Le plan de distribution peut également être inclus dans l'activation.

Plan de sécurité

Assurer la sécurité du personnel et des volontaires sans provoquer de risques pour les communautés et la population vulnérable est un point clé dans toutes les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il faut prévoir un plan qui prend en charge les risques pour la sécurité et détaille les mesures de sauvegarde de même que les rôles et responsabilités de chacun-e en la matière. Dans certains pays, les conditions de sécurité sont compromises avant même l'arrivée d'un événement climatique extrême, si bien qu'il faut tenir compte de certains aspects particuliers, notamment pour la distribution, car des événements passés ont peut-être montré que les incidents se multipliaient dès l'annonce d'un événement extrême. Il faut donc prendre en considération ces facteurs.

Budget

Le budget du PAP doit regrouper tous les frais liés à l'activation du PAP, auxquels s'ajoutent les coûts de préparation et de repositionnement, pour que son financement soit approuvé. S'il est soumis au Mécanisme du DREF pour l'ABP, il ne peut pas intégrer les coûts de développement du PAP ni de mise en place du système de FBP dans un pays (formation initiale des volontaires, etc.). Ce processus doit être financé par d'autres sources de financement à plus long terme. Le montant maximum des fonds disponibles pour chaque PAP établi dans le cadre du Mécanisme du DREF pour l'ABP se monte à 250.000 francs suisses.

Frais de préparation : les frais de préparation correspondent aux coûts liés à l'entretien/la maintenance du système de FBP dans le pays après sa mise en place et le développement du

PAP. Il s'agit des coûts indispensables pour garantir que la Société nationale est « prête » à implémenter le PAP à tout moment pendant les cinq années du cycle de vie du PAP : formations de recyclage, entrepôts, mise à jour des données, personnel chargé de la maintenance du système et de la mise à jour des données, etc. Les frais de préparation sont limités à 25 % du budget total du FBP sur toute la durée de vie du PAP.

Frais de repositionnement : un repositionnement des marchandises s'imposera peut-être pour garantir leur distribution rapide sur le court laps de temps entre la prévision et l'événement proprement dit. Ces fournitures doivent normalement avoir une durée de vie au moins égale au cycle de vie du PAP et être réapprovisionnées uniquement après une activation. Le Mécanisme du DREF pour l'ABP couvre ces coûts pour un montant qui correspond à maximum 40 % du budget du PAP.

Les coûts de l'action précoce couvrent toutes les dépenses liées à l'activation du PAP une fois que le déclencheur est atteint : identification des populations cibles, AEC, distribution en nature et/ou en espèces, prestation de services, déploiement de volontaires et de membres du personnel, rapportage et S&E (suivi de l'implémentation, etc.), collecte et analyse de données pour l'enquête sur les impacts, etc.

Pour d'autres informations sur les exigences budgétaires du Mécanisme du DREF pour l'ABP, voir chapitre 5. Faire approuver le PAP et trouver des financements.